



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Allier

Division des personnels enseignants du 1^{er} degré

Moulins, le 13 avril 2026

Affaire suivie par :

Sophie CAZARD
Tél : 04 70 48 19 46

Marie-Christine INVERNIZZI
Tél : 04 70 48 02 10

Dominique CHARBY
Tél : 04 70 48 02 07

Mél : ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
CS 80097
03403 Yzeure cedex

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

Madame le médecin du travail

Mesdames et Monsieur
les inspecteurs de circonscription

Objet : Mouvement départemental – Enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2026

Annexes : 5

Le comité social d'administration spécial académique a entériné les Lignes Directrices de Gestion (LDG) académiques sur la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), et des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) le 21 février 2025.

Ce document recense dans son annexe 2 l'ensemble des règles en termes de mobilité des enseignants du premier degré de l'académie. Il se décompose en plusieurs parties. Dans une partie commune, les informations générales ainsi que les éléments de barème pour l'ensemble des enseignants du premier degré de l'académie sont détaillées. Dans les parties départementales, les caractéristiques propres à chaque département sont décrites, comme les règles relatives aux mesures de carte, les découpages géographiques ainsi que les postes spécifiques. Le texte concernant le mouvement départemental des enseignants du premier degré de l'Allier est compris entre les pages 15 et 23.

Vous trouverez ci-dessous, en complément du guide relatif à la saisie des vœux, des précisions techniques concernant les opérations de mutation des enseignants du premier degré pour la rentrée 2026.

I. Procédure d'accès à I-prof

Les demandes de mobilité se font exclusivement par le portail « I-Prof », serveur SIAM, rubrique MVT1D

Ce portail :

- propose des informations sur le mouvement,
- permet de saisir les demandes,
- affiche les barèmes des candidats,
- diffuse les résultats des mouvements.

Connexion :

- En utilisant I-Prof à l'adresse suivante : <https://portail.ac-clermont.fr/arena>
- Les enseignants qui seront affectés dans l'Allier au 01/09/2026, participent au mouvement intra départemental de l'Allier en se connectant à IProf de leur département d'affectation actuel. Ils seront automatiquement redirigés vers le serveur de l'Allier.

Identification :

- **Compte utilisateur** : identifiant (généralement la 1^{ère} lettre du prénom suivie du nom, sans espace),
- **Votre mot de passe.**
- Si le mot de passe a été modifié et qu'il est perdu, il peut être réinitialisé à l'adresse suivante rubrique « changer mon mot de passe », « réinitialiser mon mot de passe » :
<https://portail.ac-clermont.fr/moncompte/index.php>

Saisie des vœux via le portail ARENA :

- Cliquer sur « Gestion des personnels »,
- Cliquer sur « I-Prof Enseignant »,
- Choisir l'onglet « les services »,
- Cliquer sur SIAM, puis sur « phase départementale ».

Il est possible de :

- Consulter le calendrier des opérations,
- Consulter les postes mis au mouvement,
- Saisir la demande de mutation,
- Vérifier le descriptif du poste sélectionné,
- Vérifier la cohérence du ou des postes sélectionné(s) et validé(s),
- Modifier les vœux saisis le cas échéant,
- Annuler votre demande de mutation le cas échéant en la supprimant (uniquement pour les participants non obligatoires).

Déconnexion :

- Quitter l'application I-Prof en utilisant le bouton « QUITTER ».

II. Consultation des postes et saisie des vœux

1. Consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants : Rubrique « Postes mis au mouvement »

Dans le cadre de l'affectation des stagiaires et des alternants pour l'année 2026-2027, les supports ci-dessous ont été neutralisés. Ils ne sont pas comptabilisés dans le total des postes et ne sont donc pas accessibles au mouvement 2026 :

18 supports d'adjoint :

	CIRCONSCRIPTION	RNE	TYPE ECOLE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
1	MONTLUCON I	865Z	E.M. PU	Francoise Dolto	Domérat
2	MONTLUCON I	218W	E.P. PU		Teillet Argenty
3	MONTLUCON II	621J	E.E. PU	Emile Guillaumin	Désertines
4	MONTLUCON II	308U	E.P. PU	Pierre et Marie Curie	Montmarault
5	MOULINS I	344H	E.M. PU	Jeu de Paume	Moulins
6	MOULINS I	768U	E.M. PU	Les Coquelicots	Moulins
7	MOULINS I	247C	E.P. PU		Neuvy
8	MOULINS I	474Z	E.E. PU	Louise Michel	Yzeure
9	MOULINS II	743S	E.P. PU	Ex garçons	Besson
10	MOULINS II	873H	E.M. PU	Les quatre vents	Varennes sur allier
11	VICHY I	611Y	E.E. PU	Liandon	Cusset
12	VICHY I	760K	E.P. PU	Lucie Aubrac	Cusset
13	VICHY I	484K	E.E. PU	Les Coursières	Vendat
14	VICHY I	950S	E.M. PU	Les quatre vents	Vendat
15	VICHY II	737K	E.E. PU	Marx Dormoy	Bellerive sur allier
16	VICHY II	643H	E.P. PU		Ebreuil
17	VICHY II	208K	E.P. PU		Serbannes
18	VICHY II	198Z	E.E. PU	N. Larbaud M. Curie	St Yorre

19 supports de brigade :

	CIRCONSCRIPTION	RNE	TYPE ECOLE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
1	Montluçon I	0030631V	E.P. PU	Denis Diderot	Domérat
2	Montluçon I	0030302M	E.E. PU	Jean Renoir	Montluçon
3	Montluçon I	0030297G	E.E. PU		Neris les bains
4	Montluçon II	0030621J	E.E. PU	Emile Guillaumin	Desertines
5	Montluçon II	0030862W	E.P. PU	Les Trois Champs	Lavault Ste Anne
6	Montluçon II	0030370L	E.P. PU	Jules Ferry	Montluçon
7	Montluçon II	0030934Z	E.E. PU	Jean Rostand Henri Wallon	Montluçon
8	Moulins I	0030658Z	E.E. PU		Bourbon l'Archambault
9	Moulins I	0030603P	E.E. PU		Couzon
10	Moulins I	0030915D	E.M. PU	Les Clématites	Moulins
11	Moulins I	0030331U	E.P. PU	Les Gâteaux	Moulins
12	Moulins II	0030634Y	E.M. PU		Dompierre sur Besbre
13	Moulins II	0030187M	E.M. PU		St Gérard de vaux
14	Moulins II	0030472X	E.E. PU	George Sand	Varennes sur allier
15	Vichy I	0030612Z	E.M. PU	Jean Zay	Cusset
16	Vichy I	0030453B	E.E. PU	Georges Méchin	Vichy
17	Vichy II	0030736J	E.E. PU	Jean Baptiste Burlot	Bellerive sur Allier
18	Vichy II	0030564X	E.E. PU	Pasteur	Gannat
19	Vichy II	0030151Y	E.E. PU	Michelet Berthelot	St Pourçain sur Sioule

2. Saisie et modification des demandes de mutation : Rubrique « Demande de mutation »

2.1 Saisie de vœux des enseignants à mobilité obligatoire

Les enseignants à mobilité obligatoire doivent saisir au moins deux vœux groupes à mobilité obligatoire portant sur deux bassins différents parmi ceux fléchés à mobilité obligatoire (MOB) dont la composition est indiquée page 15 des lignes directrices de gestion.

2.2 Fiche de synthèse et formulaire de demande de bonification

Les candidats au mouvement ne sont pas destinataires, à la fermeture du serveur, d'un accusé réception sans barème. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, éditer une liste des vœux émis à ce moment-là de la procédure (fiche de synthèse).

Des formulaires de demande de bonification au titre du rapprochement de conjoint, de l'autorité parentale conjointe et du parent isolé joints en annexe seront à transmettre le cas échéant à la DSDEN dès que possible et en tout état de cause pour le lundi 04 mai 2026 avant 23H59 via l'adresse ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

Le formulaire de demande de majoration exceptionnelle au titre du handicap est à remettre au médecin du travail lors du rendez-vous, ou à lui transmettre par courriel avec les justificatifs indiqués dans les lignes directrices de gestion (pages 10 et 11) et le récapitulatif de la saisie des vœux dès que possible et en tout état de cause pour le lundi 04 mai 2026 avant 23h59 à l'adresse ce.medical@ac-clermont.fr

Dans le même temps un exemplaire du formulaire de majoration exceptionnelle au titre du handicap, accompagné de la RQTH de l'enseignant ou de la reconnaissance de l'invalidité pour eux, leur conjoint ou titre de handicap de l'enfant ou du conjoint sera transmise par l'enseignant à la division du personnel.

Les courriers à caractère médical seront transmis sous pli uniquement au médecin du travail.

Le médecin du travail voudra bien transmettre son avis à la division du personnel de la DSDEN de l'Allier au plus tard le 18 mai 2026.

III. Validation des barèmes et consultation des résultats du mouvement

Après vérification du barème et des priorités par les services de la DSDEN, une confirmation des demandes de mutation précisant le barème initial est accessible dans MVT1D. Il appartient aux enseignants, durant une période de 15 jours, de vérifier, et éventuellement contester, leur barème et les priorités. Les justificatifs de la contestation sont à transmettre à la division du personnel à l'adresse ce.dp-ia03@ac-clermont.fr.

Passé ce délai, le barème est définitif.

A la date prévue, le résultat de demande de mutation dans MVT1D est accessible en cliquant sur " Résultat de la demande de mutation ".

IV. Liste des communes de l'Allier avec au moins une école et touchant ses départements limitrophes

LA CREUSE

- Saint Sauvier
- Treignat
- Archignat
- Saint Martinien
- Quinssaines
- Teillet Argenty

LE CHER

- Viplaix
- Saint Désiré
- Vallon en Sully
- Meaulne Vitray
- Saint Bonnet Tronçais
- Ainay le Château
- Lurcy Levis

LA NIEVRE

- Le Veudre
- Saint Léopardin d'Augy
- Villeneuve sur Allier
- Aurouer
- Saint Ennemond
- La Chapelle aux chasses
- Gannay sur Loire

LA SAONE ET LOIRE

- Gannay sur Loire
- Garnat sur Engièvre
- Beaulon
- Dompierre sur Besbre
- Diou
- Pierrefite sur Loire
- Coulanges
- Molinet
- Chassenard
- Luneau
- Le Bouchaud

LA LOIRE

- Le Bouchaud
- Montaiguët en Forez
- Arfeuilles
- Laprugne

LE PUY DE DOME

- Ferrières sur Sichon
- Arronnes
- Busset
- Mariol
- Saint Yorre
- Hauterive
- Brugheas
- Biozat
- Gannat
- Ebreuil
- Echassières
- Louroux de Bouble
- Beaune d'Allier
- Hyds
- Ronnet
- Marcillat en Combraille

V. Calendrier prévisionnel 2026

Du 20 avril 2026 au 04 mai 2026 23 heures 59	Ouverture du serveur : - consultation des postes et des règles du mouvement. - saisie des vœux sur MVT1D. - permanence d'aide à la saisie des vœux. - transmission du formulaire de demande de bonification de points accompagné des pièces justificatives par voie dématérialisée obligatoirement.
Du 05 mai au 20 mai 2026	Traitement des candidatures par la DSDEN.
21 mai 2026 12h00	Mise à disposition dans MVT1D de l'accusé de réception avec barème initial.
Du 21 mai 2026 au 04 juin 2026	Période de 15 jours de vérification de tous les éléments du barème (points et priorités) et d'envoi des justificatifs relatifs aux éléments contestés par voie dématérialisée obligatoirement.
08 juin 2026	Mise à disposition dans MVT1D de l'accusé de réception avec barème final.
09 juin 2026	Diffusion des résultats du mouvement.

Roseline LAMY AU ROUSSEAU

